



### **Statuts de l'Association « Liberté et Fraternité »**

1. Il est créé une Association de fait intitulée « Liberté et Fraternité » qui a pour emblème le papillon bleu. Elle a son siège au 30, rue de la Libération à Habay-la-Neuve. Elle est une émanation de la Locale MR de Habay mais se veut plus large et ouverte à tout qui souhaite partager l'esprit dans lequel elle s'est constituée. Le Comité de départ est formé des membres du Bureau précité.
2. L'Association se veut porteuse de valeurs telles que la tolérance, la clarté, la solidarité, la gratitude et l'honnêteté intellectuelle.
3. L'Association, avec les moyens qu'elle aura récoltés, entend, après examen approfondi des cas qui lui auront été soumis, aider, dans la discrétion, des personnes ou des associations qui se trouvent dans une situation particulièrement critique et que les Pouvoirs publics ne peuvent secourir.
4. Elle entend également encourager des individus ou des associations qui ont fait montre de volonté et de détermination et qui ont contribué à améliorer l'image de la Commune ou de ses environs.
5. « Liberté et Fraternité » aura son compte bancaire propre et se réserve le droit de réunir les fonds nécessaires par tous les moyens légaux en vue de réaliser ses objectifs.